



Comité de l'eau et de la biodiversité

Réunion plénière du 18 mars 2021

Sur invitation de Madame la Présidente du Comité de l'eau et de la biodiversité, une séance plénière du Comité s'est tenue le 18 mars 2021 par visioconférence.

Les diaporamas présentés en séance sont disponibles sur le site internet du CEB.

Étaient présents :

Par collège et ordre alphabétique :

Représentant du Conseil régional :

- Mme Maguy CELIGNY
- Mme Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO

Représentant du Conseil départemental :

- M. Marcel SIGISCAR

Représentants des communes et groupements de collectivités territoriales :

- M. Jacques ANSELME
- Mme Marianne GRANDISSON
- Mme Éliane GUIOUGOU

Représentants des diverses catégories d'usagers et personnalités qualifiées :

- Mme Sophie BEDEL, représentant le Parc National de la Guadeloupe
- Mme Anne-Marie DEGIOANNI, représentante des associations agréées de protection de la nature et de l'environnement
- Mme Joséphine LADINE, représentante des associations agréées de protection de la nature et de l'environnement
- M. Jean-Michel LANDRE, représentant de la pêche maritime
- M. Gilles LEBLOND, représentant des personnalités qualifiées
- M. Harry OLIVIER, représentant les consommateurs d'eau
- M. Harry PLACIDE, représentant les distributeurs d'eau
- M. Antoine RICHARD, représentant des personnalités qualifiées
- M. Willy ROSIER, représentant du Comité du tourisme
- M. Harry RUPAIRE, représentant la Chambre d'agriculture de Guadeloupe

Représentants de l'État et des milieux socioprofessionnels :

- Mme Marie-Aurore ADROVER-MALNOURY, représentant le conservatoire du littoral
- M. Jean-François BOYER, représentant le préfet de la région Guadeloupe
- M. Pierre COQUELET, représentant l'office français de la biodiversité
- M. Martin DERUAZ, représentant la direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
- M. Félix LUREL, représentant des milieux sociaux professionnels
- Mme Mylène MUSQUET, représentant l'office national des forêts
- Mme Anne-Marie PONS, représentant l'agence régionale de santé
- M. Daniel SERGENT, représentant la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Assistaient également à la réunion :

- Mme Astrid ABEL, office français de la biodiversité
- M. Emmanuel BOUTINARD, DEAL
- Mme Pauline CHAMARD, Office de l'eau Guadeloupe
- Mme Emmanuelle CLEMESSY, Conseil régional
- M. Hugues DELANNAY, Office de l'eau Guadeloupe
- Mme Clémence GAGNAIRE, DEAL
- Mme Aude KUBIK, DEAL
- M. Dominique LABAN, directeur de l'Office de l'eau Guadeloupe
- Mme Claire MAGNARD, chef du pôle Biodiversité, DEAL
- Mme Lydie RANCE, Conseil régional
- M. Benjamin SEUX, Bureau des recherches géologiques et minières
- M. Guillaume STEERS, chef du pôle Eau, DEAL

Excusés :

- Mme Marion LABELLE – pouvoir donné à M. Gilles LEBLOND
- M. Olivier GROS
- M. Patrick SELLIN

Étaient absents :

Représentant du Conseil régional :

- M. Jean-Claude NELSON

Représentant du Conseil départemental :

- M. Rémy SENNEVILLE

Représentants des communes et groupements de collectivités territoriales :

- Mme Géraldine BASTARAUD
- M. Adrien BARON
- M. Ferdy LOUISY

Représentants des diverses catégories d'usagers et personnalités qualifiées :

- M. Michel CLAVERIE-CASTETNAU
- M. Frantz-Fabien MONTELLA
- M. Gérard BERRY

Représentants de l'État :

- Le directeur de la mer ou son représentant

Introduction

A 9 h, après avoir constaté que le quorum n'était pas atteint, une nouvelle convocation est envoyée par courriel pour une deuxième séance à 9h30, en se référant à l'article 13 du règlement intérieur du CEB et à l'article R213-55 du code de l'environnement. Cette séance ne nécessitera aucun quorum et portera sur le même ordre du jour.

A 9h30, Mme la Présidente salue les participants et présente l'ordre du jour :

1. Adoption du PV de la précédente réunion du 5 novembre 2020 ;
2. Élection du dernier représentant des communes et EPCI au sein du Conseil d'administration de l'Office de l'eau ;
3. Présentation de l'avis de l'Autorité environnementale sur les projets de SDAGE et de PDM ;
4. Mise en œuvre de la consultation du public au sujet du SDAGE et du PDM ;
5. Stratégie de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (EEE) ;
6. Présentation de la stratégie nationale pour la biodiversité (SNB3) ;
7. Présentation de l'Office français de la biodiversité (OFB) ;
8. Point sur le nouveau programme de travaux prioritaires de préfiguration du plan d'investissement du Syndicat unique de l'eau ;
9. Point sur le Syndicat mixte ouvert (SMO) ;
10. Questions diverses.

En préambule, la présidente évoque la publication récente des résultats d'analyse des eaux de baignade faite par l'Agence régionale de santé, et souligne l'impact de l'assainissement sur les milieux naturels.

Elle propose, à l'issue de la réunion, de faire un communiqué de presse soulignant ces enjeux et l'implication du CEB, notamment sur la problématique de l'assainissement.

Il est également signalé au secrétariat du CEB que Zoom est l'outil de visioconférence le plus simple d'utilisation. Il est ainsi souhaitable de privilégier cette plateforme pour les prochaines plénières, si elles devaient se tenir en visioconférence.

1. Adoption du PV de la précédente séance du 05 novembre 2020

M. OLIVIER suggère de mettre le nom du document en pied de page lorsque celui-ci comporte plusieurs pages.

Le secrétariat prend en compte la remarque.

Mme BEDEL constate que le projet de SRPNB a été approuvé par le CEB lors de la dernière réunion. Elle souligne que le conseil d'administration du PNG avait émis un avis très réservé sur le document, et souhaiterait que cela soit mentionné.

M. STEERS précise que ce compte-rendu est celui de la précédente réunion, ou le sujet n'a pas été mentionné. La remarque est relevée pour le présent compte-rendu.

Le procès-verbal de la séance du 05 novembre 2020 est soumis au vote.

=> **Le procès-verbal de la réunion du 05 novembre 2020 est approuvé à la majorité des membres présents moins une abstention.**

2. Élection du dernier représentant des collectivités au sein du Conseil d'administration (CA) de l'Office de l'eau

M.STEERS : Le CEB doit avoir 5 représentants au CA de l'office de l'eau. Suite au renouvellement des membres absentéistes ayant eu lieu à la fin de l'année 2020, un membre reste à désigner. Parmi les 2 candidats potentiels (M. LOUISY et M. BARON) aucun n'est présent.

Il est proposé de procéder à un vote dématérialisé à l'issue de la réunion, le point ayant déjà été reporté lors de la plénière précédente.

Aucune remarque n'ayant été formulée, la présidente propose d'agir ainsi. La proposition est adoptée à l'unanimité.

=> **Le secrétariat contactera les 6 membres concernés qui désigneront leur représentant.**

3. Présentation de l'avis de l'autorité environnementale sur les projets de SDAGE et de PDM

M. STEERS rappelle le calendrier d'élaboration du SDAGE et les principales étapes. L'avis de l'Autorité environnementale (CGEDD – Ae) a été retourné le 10 février 2021. Le document a été communiqué aux membres du CEB.

Un mémoire en réponse doit être produit. Il est réalisé grâce à plusieurs partenaires, dont la DEAL, l'Office de l'eau et un bureau d'études. Les éléments principaux de la réponse ont été mis en ligne dès l'ouverture de la consultation du public, et le document est consultable sur le site du Comité de l'eau et de la biodiversité. Le mémoire, en cours de finalisation, sera bientôt retourné au CGEDD.

Mme GUSTAVE-DIT-DUFLO déplore le fait que les membres du CEB n'aient pas été consultés lors de la rédaction de cette réponse à l'avis de l'Ae. C'est en effet le rôle du CEB de donner des avis variés, experts ou non, afin d'obtenir un document qui représente ses membres. **Le secrétariat est donc enjoint de faire parvenir le projet de mémoire en réponse aux membres du CEB pour recueillir leur avis, avant de le finaliser puis l'adresser en retour à l'Ae.**

M. RICHARD fait remarquer que la réponse semble bien tenir compte du report de délai causé par la chlrodécone. Qu'en est-il des autres pressions qui s'appliquent sur les masses d'eau, également mentionnées dans l'avis de l'Ae ?

M. STEERS : Effectivement, le report de délai 2039 concerne uniquement la chlrodécone. Les réponses sont pour la plupart précisées dans l'état des lieux, qui ne faisait pas partie des documents envoyés à l'Ae. Le mémoire en réponse provisoire mentionne en détail (masse d'eau par masse d'eau) les pressions qui s'appliquent et les justifications des objectifs fixés dans le projet de SDAGE. Concernant la remarque de la présidente, cela s'est expliqué par un planning très serré entre le retour de l'autorité environnementale (10 février 2021) et la date de début de la consultation (15 mars 2021). Les principaux éléments ont été mis en ligne, et le mémoire sera effectivement soumis aux membres

du CEB avant d'être renvoyé à l'Ae. Pour rappel, la rédaction du mémoire en réponse n'est pas obligatoire, mais les bassins y sont très fortement encouragés.

M. RICHARD demande des précisions concernant St-Martin : la partie française est-elle impactée par Sint-Maarten ?

M. STEERS : Effectivement, considérant le fait que la frontière traverse l'ensemble du territoire, les impacts potentiels sont réels. La finalité du SDAGE est d'atteindre des objectifs de bon état pour les masses d'eau identifiées, et ce n'est pas un outil adapté pour gérer la question transfrontalière. De plus, Sint-Maarten n'étant pas une région ultra-périphérique (RUP), elle n'est pas concernée par la directive cadre sur l'eau et n'applique pas la même réglementation que la partie française.

M. LABAN réagit par rapport à l'avis de l'Ae. Ce dernier s'attache en particulier sur les pressions agricoles et touristiques. Toutefois, les pressions industrielles sont significatives et une réponse va également être apportée en ce sens. Il est également proposé d'ajouter des éléments décrivant l'impact de la mobilisation liée à la crise de l'eau sur l'atteinte des autres objectifs.

4. Mise en œuvre de la consultation du public sur les projets de SDAGE et de PDM

La présentation est effectuée par M. BOUTINARD (DEAL).

M. LABAN précise qu'une présentation des éléments principaux et de l'ensemble des partenaires sera faite au grand public via un webinaire. Cette dernière, prévue pour le 27 mars, nécessite des éléments de finalisation et **il est proposé de réunir rapidement la commission communication.**

M. SIGISCAR propose de présenter le sujet de façon à ce que le grand public puisse comprendre : outils de communication modernes, traitement des sujets qui intéressent le plus, à savoir la qualité de l'eau, des rejets, en agrémentant de courtes vidéos de 30-40 secondes.

M. BOUTINARD approuve et souligne que c'est objectif visé via la création d'une part des fiches synthétiques sur les 5 orientations du SDAGE réalisées par Clémence GAGNAIRE, et d'autre part d'une vidéo.

M.LABAN : Avec les ordinateurs mis à disposition, il est également possible de consulter les documents et de donner son avis au siège de l'Office de l'eau à Gourbeyre et dans les locaux à Bergevin.

=> **La Présidente rappelle que la web-conférence aura lieu le samedi 27 mars matin et invite les membres à retenir cette date.**

5. Présentation de la stratégie de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (EEE)

La présentation est assurée par Aude KUBIK (DEAL). À l'issue de la présentation et de la discussion, le projet devra être soumis à l'approbation du CEB pour être joint au projet de SRPNB. Les fiches ont déjà fait l'objet d'un travail de réflexion au sein de la commission Biodiversité du CEB.

M. ROSIER demande si le nombre d'EEE est connu et si la liste a été établie.

Mme KUBIK : Le nombre n'est pas connu, toutefois la liste établit 2 niveaux de menace. Pour toute espèce qui est considérée comme non naturellement présente, il existe une interdiction de les disséminer dans le milieu naturel. La liste 2 comprend les espèces représentant une menace plus importante. Celles-ci sont interdites de territoire. Toutefois, bien que ces arrêtés liste 2 contiennent des espèces pas encore présentes sur le territoire, certaines sont déjà largement répandues et un travail de hiérarchisation est en cours pour organiser les plans de lutte. Cette hiérarchisation tiendra notamment compte de la faisabilité technique de l'éradication.

M. LEBLOND : Pour répondre au sujet du nombre d'espèces, cela est très difficile à établir, et dépend beaucoup de la porosité éventuelle aux frontières. C'est pourquoi le CSRPN a proposé d'interdire l'introduction de toute espèce non indigène, et de soumettre à des demandes de dérogation les autres. Cela permettrait de juguler en partie l'introduction d'espèces exotiques envahissantes et d'améliorer la connaissance.

M. ANSELME mentionne qu'au niveau de Gaschet, les acacias occupent une large zone. Au cours d'une réunion au conseil départemental avec des agriculteurs, la stratégie choisie a été de faire occuper le foncier par les éleveurs pour réduire la surface envahie. Il est également prévu de faire appel à d'autres partenaires pour replanter. Des actions concrètes sont-elles programmées dans le cadre de la stratégie pour les espèces déjà présentes ?

Mme KUBIK : Les acacias ne font pas encore l'objet d'une action. Il est considéré par certains experts que les acacias ne sont pas si problématiques que cela pour la biodiversité : il s'agit d'un premier niveau de végétation qui serait une base pour la croissance des autres espèces. Le principal problème identifié à Gaschet est la jacinthe d'eau.

Le principal exemple d'action de lutte contre les EEE concerne le *Miconia Calvescens*, contre lequel une grande opération de veille et d'éradication a été lancée peu après sa découverte l'an dernier. D'autres actions de lutte sont engagées contre l'iguane commun, la mangouste, le poisson lion, etc. et des études sont faites sur d'autres espèces comme le bambou. Il s'agit désormais de coordonner toutes les actions.

M. COQUELET : Le sujet des EEE est majeur pour le patrimoine des îles de Guadeloupe. Une espèce exotique n'est pas forcément envahissante, il faut donc insister sur la hiérarchisation des actions. La coordination entre acteurs est de plus fondamentale. Il faut beaucoup s'inspirer des autres territoires, francophones ou non. L'OFB souhaite que l'ARB se saisisse principalement de cette question via l'animation territoriale, le portage des actions, etc. De plus, il faut souligner que Saint-Martin est exclu du plan en cours d'élaboration, et qu'un travail local doit être mené.

M. PLACIDE mentionne le fait que les fourmis manioc font des gros dégâts dans les cultures. La question se pose également sur le racoon.

Mme KUBIK : Le FREDON est en train de travailler sur la fourmi manioc. Une publication récente concerne la mise sur le marché d'un produit efficace de lutte. Plus que d'acheter le produit, il faut impérativement obtenir une coopération des acteurs afin que les cultures des parcelles voisines soient également traitées, afin de garantir l'efficacité de la lutte.

Le racoon vient de passer directement du statut d'espèce protégée à celui d'EEE, interdite de territoire. Pour le moment, aucun impact sur la biodiversité n'a été prouvé et la lutte n'est pas la priorité. Il est admis que les impacts principaux concernent les agriculteurs. Toutefois, il manque actuellement d'acteurs, de connaissances, etc. il ne s'agit donc pas d'une espèce prioritaire pour le moment. Les priorités actuelles sont l'iguane commun (qui porte préjudice à l'iguane des petites Antilles) et la mangouste qui a un impact fort sur l'avifaune, l'herpétofaune, etc.

M. COQUELET : Le racoon est un animal nocturne, ce qui posera des difficultés pour la chasse.

M. SIGISCAR : Quid des reptiles vendus comme animaux de compagnie, libérés dans la nature ou qui s'échappent ?

Mme BEDEL : Un constat fait par rapport à la première stratégie de 2013 est qu'il manque un volet opérationnel avec des actions concrètes comprenant des pilotes et des partenaires. Cela était attendu dans la nouvelle stratégie. Au cours des différents ateliers d'élaboration, la conclusion fut que ce n'était pas possible pour diverses raisons. Il serait donc intéressant de faire une liste des actions en cours et des acteurs impliqués pour savoir vers qui se tourner, et de communiquer sur celles-ci. À titre d'exemple, des actions de sensibilisation auprès des pépiniéristes et des aquariophiles ont été faites.

Enfin, dans le cadre du plan de relance, plusieurs dizaines de milliers d'euros ont été demandées par le Parc notamment pour lutter contre le Miconia.

Mme KUBIK : Un tableau de suivi des actions a déjà été fait. Le centre de ressources EEE dispose également de l'ensemble des ressources partagées. Le rôle de l'ARB sera notamment de coordonner les acteurs pour remplir ces bases. Concernant Miconia, la communication a été faite sur le site de la DEAL. Seule la localisation a été cachée afin de ne pas inciter les curieux et éviter la propagation de la plante. Une vidéo a été faite par l'ONF, et une émission de télévision sera diffusée sous peu sur France 3. Une communication a également été faite pour le signalement des Platelminthes au profit du projet de recherche du MNHN.

M. LANDRE : Y a-t-il une action pour sensibiliser les familles qui font des plantations par exemple ?

Mme KUBIK : Il n'y a pas de communication grand public encore lancée, toutefois un guide de reconnaissance des EEE a été publié sur le site de la DEAL. La communication a également été faite pour l'ensemble des pépiniéristes.

M. DELANNAY : Le document de stratégie EEE, très complet, semble présenter des faiblesses sur le volet opérationnel du moins dans sa rédaction. Ainsi, l'établissement d'un tableau d'action est une bonne idée pour sa mise en œuvre concrète.

Mme KUBIK : Effectivement, il s'agit d'un document stratégique à fin de coordination des acteurs, qui donne des pistes de gouvernance. Les grands axes feront ultérieurement l'objet de plans d'actions en fonction des espèces.

Mme ADROVER souligne l'importance de la partie « Formation » sur le territoire. Une question se pose notamment sur la question du suivi et du relais de proximité. Il faudrait par exemple prévoir un référent au sein des collectivités qui pourrait sensibiliser localement et faciliter la mise en place des actions. À ce titre, il est proposé de faire une action de formation.

M. BOYER : Le principal sujet est de savoir hiérarchiser, car les moyens limités ne permettent pas de lutter contre toutes les espèces et un choix entre les actions sera impérativement opéré. La coordination est également un sujet primordial. À ce titre, le CEB pourrait être un des lieux majeurs de communication et coordination des actions afin d'intervenir sur le long terme ou de façon immédiate (comme le Miconia).

M. LUREL souligne l'importance de la question des représentations des espèces considérées comme EEE par la Guadeloupe. En effet, les préjudices posés par les EEE sont beaucoup mis en avant. Par exemple, l'Acacia St-Domingue pose un problème à Marie-Galante en créant des zones

monospécifiques. Toutefois, qu'en est-il des usages ? Certaines EEE pourraient potentiellement avoir un rôle positif sur l'assainissement (Jacinthes d'eau à Gaschet). Des études ont-elles été menées concernant ces services ?

Mme MAGNARD cite un paragraphe de la stratégie mentionnant la question des représentations. D'un point de vue opérationnel, une fois les espèces hiérarchisées, le plan de lutte sera établi. Il faudrait obtenir un avis formel du CEB dès que possible afin de pouvoir faire étudier le sujet par les autres parties, pour une approbation finale synchrone avec le SRPNB.

La Présidente propose **d'adopter le projet sous réserve de prise en compte des remarques formulées au cours de la séance. Il est ainsi proposé de faire circuler la stratégie par voie dématérialisée pour contribution des membres du CEB avant amendement.**

=> La proposition, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

5. Présentation de la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB3)

La présentation est faite par Mme MAGNARD (DEAL) qui mentionne notamment le travail de sélection des fiches action déjà mené par la commission Biodiversité la semaine précédente.

Il est proposé aux membres de faire leurs remarques par voie dématérialisée sous un délai de 1 mois, au vu des délais restreints, avant adoption.

M. LUREL informe que les conseillers préparent un retour sur la stratégie suite à l'envoi des fiches actions par la DEAL.

Mme MAGNARD le remercie et informe que les fiches envoyées ne sont pas les mêmes selon les instances.

Mme BEDEL rapporte deux propositions émises par Mme SENE, directrice du PNG :

- Émission d'un pass Biodiversité : il s'agirait d'un certificat délivré aux jeunes suivant une formation en biodiversité, attestant de leurs connaissances.
- Sensibilisation des scolaires, accueil des classes.

M. SERGENT ajoute en ce sens qu'il serait intéressant de mobiliser l'université des Antilles, car des formations en biodiversité y sont proposées et des nouvelles idées pourraient y émerger. Bien que la stratégie se base sur le SRPNB, il serait intéressant d'innover dans le domaine et de chercher des idées nouvelles, même si elles pourraient paraître utopiques.

La Présidente approuve l'idée qui pourra être étudiée.

M. ROSIER approuve le projet de passeport biodiversité proposé par Mme SENE. Cela pourrait être proposé pour les jeunes de 10-11 ans dont les convictions pourraient influencer leurs parents. Le Comité du tourisme souhaiterait ainsi s'associer à cette démarche et participer à des campagnes.

M COQUELET rappelle que la coordination est un sujet qui concerne l'ARB, qui à ce titre peut jouer un rôle important.

Mme GUSTAVE-DIT-DUFLO constate que l'ARB, qui n'est pas encore créée, possède déjà un agenda très chargé. Pour rappel, le Conseil d'administration devrait être installé fin juillet et tous les membres du CEB sont incités à y participer.

Mme GRANDISSON signale qu'il ne faut pas oublier le gros travail effectué par les associations. Il faut mettre en place des espaces de vie sociale, où le message passerait efficacement auprès de la population, et entre plusieurs générations. Il s'agit d'une grande attente des habitants.

Mme GUSTAVE-DIT-DUFLO abonde dans ce sens.

M. SERGENT : Une consultation grand public sera effectuée. Les associations pourront être impliquées. La DEAL dispose d'une liste, mais il y en a bien d'autres, sur bien d'autres sujets, qui pourront être concernées. Le domaine public, social ou éducatif permettraient de faire passer les « bons gestes » et d'ancrer la biodiversité dans le quotidien.

Pour conclure, la Présidente remercie les membres de la commission biodiversité, dont les échanges ont été stimulants et riches.

=> Les contributions seront apportées de façon dématérialisée sous un délai d'un mois avant adoption de la stratégie.

6. Présentation de l'Office français de la biodiversité

La présentation est assurée par M. COQUELET, délégué territorial de l'OFB.
Pour rappel, l'OFB a été créé le 1^{er} Janvier 2020.

M. PLACIDE : Les difficultés du territoire sont bien connues. Certains opérateurs n'ont pas pu mener à bien les opérations pour régulariser la situation. En effet, tous n'ont pu signer un contrat de progrès ou de transition, qui est nécessaire pour agir. L'OFB a-t-il pour vocation de financer toutes les opérations urgentes ?

M. COQUELET : La RENOC étant partenaire de l'OFB, certains projets sont financés. L'OFB est aujourd'hui un établissement public national, dont les règles sont à la fois définies par son conseil d'administration et ses ministères de tutelle, qui se sont positionnés clairement à ce sujet. Il n'est donc pas possible d'accompagner financièrement les opérateurs n'ayant pas signé de contrat, sauf cadre dérogatoire qui doit être sollicité. Cela est certes handicapant, notamment sur les problématiques de l'assainissement, qui impactent le territoire. Administrativement, il n'est pas possible de débloquer cette situation pour le moment.

Mme GUSTAVE-DIT-DUFLO souligne qu'en tant que vice-présidente de l'OFB, elle a souligné cette problématique depuis le début. Cela oblige des collectivités majeures (Région, Département) à agir, alors que cela ne relève pas de leurs compétences.

M. OLIVIER demande pourquoi si peu de contrats sont signés, et pourquoi le suivi des problèmes n'est pas mené jusqu'au bout.

M. COQUELET : Concernant le respect de la réglementation, plusieurs organismes ont leurs services de police et il faudrait une volonté de coordination.

M. BOYER indique que la mise en cohérence des actions de police du territoire nécessite beaucoup d'acteurs. Une chargée de mission arrive en juillet à la DEAL à ce sujet. L'enjeu est d'échanger avec les autres organismes (ONF, Parc...) pour couvrir l'ensemble du territoire efficacement.

M. LABAN revient sur le sujet de l'accompagnement des régies, qui est un signal fort de la volonté des opérateurs de réagir pour enrayer la crise de l'eau. La maquette de contrat de progrès est très entamée, et la date de la création de la structure unique de l'eau approche. Certains territoires très dégradés sont condamnés s'ils ne sont pas pris en charge immédiatement.

M. PLACIDE : Certains projets n'ont pas de financements et leur urgence va être impactée par le regroupement administratif, qui risque de retarder toute action.

M. LUREL constate que la présentation de l'OFB évoque beaucoup les financements, sans détailler les budgets disponibles. Il faut absolument définir les missions prioritaires, et il faut de la cohérence ainsi qu'une action politique forte. Y a-t-il des entreprises engagées dans une action à l'échelle de la Guadeloupe ? De plus, les appels à projets semblent concerner uniquement les entreprises et associations agréées, alors que d'autres sont très engagées.

La Présidente informe que, bien que les entreprises soient très demandeuses (UDE, MEDEF...) et souhaitent s'engager, la crise Covid a grandement enrayé le dynamisme.

M. COQUELET : Aux Antilles, aucune entreprise n'est agréée « Engagée pour la nature ». Un appel à projet Biodiv/éco va être lancé dans les Outre-Mer sur la façade Amérique pour faire émerger les solutions basées sur la biodiversité. Le positionnement territorial amène l'OFB à rendre éligibles des opérateurs territoriaux qui initialement ne l'étaient pas. L'accès aux appels à projets est désormais décloisonné aux autres associations (et pas uniquement les associations agréées). La principale difficulté rencontrée est d'obtenir des réponses aux appels à projets, pas forcément à cause des conditions d'éligibilité, mais aussi à cause d'un problème de lisibilité ou des sujets abordés.

M. LABAN : Les difficultés de la RENOC est également rencontrée par les autres autorités compétentes, comme la CAGSC.

Il est proposé que le CEB rédige une motion destinée à engager des financements pour les projets urgents.

M. BOYER informe les membres du CEB que si une telle motion est adoptée, l'État votera contre car cela est contraire à la vocation du plan Eau-DOM.

M. SIGISCAR approuve l'idée de la motion, car il n'y a pas d'autre moyen sortir de cette situation. En tant qu'élus, il faut répondre au mécontentement de la population et se donner les moyens.

M. BOYER confirme qu'une intervention politique est envisageable. Toutefois, il faut que les politiques prennent des décisions cohérentes avec les plans qu'ils portent.

M. COQUELET confirme que l'OFB adoptera la position que la DEAL.

Mme GUSTAVE-DIT-DUFLO annonce que la motion est politique et permettra l'ouverture d'un débat. À ce sujet, la RENOC et la CASGC ne sont pas les seules concernées, car tous les syndicats et collectivités seront impactés.

La présidente soumet au vote la proposition de motion à rédiger et soumise par voie dématérialisée.

=> **La motion est adoptée à la majorité, moins 3 abstentions et 2 contre.**

8. Travaux prioritaires de préfiguration du Plan d'investissement du syndicat unique de l'eau

La présentation est assurée par Mme CLEMESSEY, du Conseil Régional.

M. OLIVIER déplore le manque de fiabilité du réseau d'eau potable et les problèmes de facturation conséquents qui en découlent.

Mme GUSTAVE-DIT-DUFLO rappelle que les collectivités ont travaillé ensemble. Les besoins s'élevant à 370 millions d'euros, et l'enveloppe disponible étant seulement du tiers, des actions de priorisation doivent être faites et la facturation n'est pas au cœur du débat. Une réunion du 9 février a été tenue, et le collectif présidé par M. OLIVIER a orienté le débat sur la facturation alors que ce n'était pas de la compétence de tous les participants.

M. PLACIDE : Il ne faut pas généraliser cette observation à tous les opérateurs.

M. LABAN : La cartographie représentant les actions du plan d'urgence montre que tout le territoire a été concerné. Ces travaux ont permis pour la première fois d'avoir une vision à l'échelle de la Guadeloupe. Il s'agit de l'exemple type de ce qui peut se faire, avec des points forts et les difficultés principales. L'Office de l'eau souhaiterait se positionner sur l'accompagnement de la connaissance sur les différents schémas.

La Présidente confirme cette position, et informe que l'appui de l'Office de l'eau sera également sollicité sur d'autres sujets.

9. Point sur le Syndicat mixte ouvert (SMO)

Mme GUSTAVE-DIT-DUFLO présente le calendrier et les principaux enjeux de la mise en place du SMO.

Lors de la réunion de la Commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) le 4/03/2021, la création du SMO de l'eau et de l'assainissement a été adoptée à l'unanimité. Bien que le cadrage soit établi, toute la préfiguration du SMO doit encore être mise en place. Ce travail est conséquent, que ce soit sur le dossier ressources humaines et sur la position sur l'eau à maintenir. Les dossiers sont donc traités en parallèle, car il ne faut pas attendre que le SMO soit opérationnel pour entretenir les réseaux d'eau et d'assainissement.

Les usagers ont été impliqués conformément à leur demande, et un organigramme sera publié.

Différents acteurs doivent être très impliqués, que ce soit la DEAL, l'ex-IRSTEA (INRAE), l'OIEau, etc. En effet, alors que certaines régies fonctionnent plutôt bien (RENOC, Eau d'Excellence), d'autres ont d'énormes difficultés, d'où la problématique du maintien de la qualité du service avec la mutualisation des moyens.

M. LABAN : Un long débat avait eu lieu lors de la préparation du SDAGE, dont la première orientation concerne la gouvernance. Il est donc envisageable de rassembler de nouveau les acteurs pour travailler sur ce sujet.

Au vu de l'heure avancée, la Présidente propose de **réunir la Commission Eau et planification sur la question de la gouvernance.**

M. OLIVIER souligne le manque de fiabilité de la qualité de l'eau potable.

Mme PONS informe que la qualité de l'eau est étudiée au niveau de la distribution ; de façon globale l'eau est de bonne qualité.

M. PLACIDE souligne la nécessité de maintenir l'exploitation des réseaux par les structures tant que le SMO n'est pas totalement opérationnel.

M. OLIVIER : Il est en effet intéressant de se réunir pour en discuter. Le document synthétisant l'état des ressources humaines, établi par l'office de l'eau, devrait être diffusé largement au grand public.

M. LABAN propose, avant de conclure, d'établir un calendrier de travail. Cela concerne notamment la commission communication qu'il faudrait réunir au plus vite avant la web conférence SDAGE. Enfin, concernant Saint-Martin, il faut plus de visibilité sur les compétences et services de la COM.

=> Les commissions Communication et Eau et planification seront invitées à se rassembler prochainement, selon un calendrier établi par le secrétariat.

10. Questions générales

Mme ADROVER alerte sur la thématique foncière, et notamment sur le problème récemment rencontré de projets d'installations d'unités de traitement en bord de mer.

Mme PONS informe qu'il est possible de diffuser les données de qualité des eaux de baignade pour ceux qui le souhaitent.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme GUSTAVE-DIT-DUFLO remercie les participants et lève la séance à 14h00.

La présidente du Comité de l'eau et de la biodiversité



Sylvie GUSTAVE-DIT-DUFLO

